

DIFFICULTÉ DE TROUVER UN LOGEMENT EN FRANCE ?

jeudi 13 février 2020



VOUS VOUS SENTEZ TENDUS FACE A LA DIFFICULTÉ DE TROUVER UN LOGEMENT EN FRANCE ? VOUS SEREZ BIENTÔT DÉTENDUS EN ZONE TENDUE !

Dans une époque où, selon le recensement effectué par la mairie de Paris lors de la "Nuit de la solidarité", nous comptons 3 552 sans-abris dans les rues de Paris à la fin du mois de janvier, 18 000 propriétaires posséderaient au moins deux logements vacants !

Ces derniers recevront prochainement une lettre émanant de Julien DENORMANDIE, Ministre chargé de la ville et du logement, les incitant à mettre leurs biens en location. C'est la première mesure évoquée par ce dernier pour tenter de mettre fin à ce système qu'il qualifie d' "inacceptable". En effet, Julien DENORMANDIE a annoncé il y a deux jours vouloir lancer un plan national de lutte contre les logements vacants, en particulier dans les zones tendues où les difficultés pour se loger sont de plus en plus palpables. Quelques chiffres ont été évoqués et sont particulièrement révoltants lorsque nous les mettons en parallèle avec le nombre de SDF évoqué ci-dessus. Nous apprenons dès lors que la France compterait, à ce jour, 3 millions de logements vacants dont 200 000 en zones tendues qui le seraient depuis au moins deux ans selon une étude de l'INSEE ! Le Ministre annonce compter sur le système d'incitation pour mettre fin à ces pratiques. Les incitations sont déjà nombreuses au regard des aides financières existantes. Julien DENORMANDIE évoque notamment l'aide à la rénovation pour les propriétaires qui n'auraient pas les moyens de rénover et de mettre leur logement aux normes en vue de le louer. Il met également en avant la " garantie visale " qui protège désormais gratuitement les propriétaires contre les dégradations des locataires. En somme, nous faisons front avec un Ministre décidé, qui ne se refuse rien, pas même d'évoquer, en dernier recours et face à des situations extrêmes, la réquisition des logements que ce soit pour les particuliers ou les propriétaires institutionnels.